



AÉROPORTS DE PARIS

Déclaration CGT CE du 15 juin 2017

INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE CESSION DE PARTICIPATION D'ADP SA DANS LE CENTRE FRANÇAIS DE FORMATION DES POMPIERS D'AÉROPORTS (C2FPA)

En juillet 2003, la création du Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroports s'inscrivait dans une démarche collective des aéroports français et des chambres de commerce pour créer un centre répondant aux besoins de formation des aéroports français en termes de sécurité aéronautique.

La mise en exploitation en juin 2007 et la forte croissance du centre démontrait la réalité de ce besoin et son utilité sur le territoire.

Le C2FPA fut rapidement reconnu au niveau national et également au niveau européen et international puisque ce centre dispose d'installations uniques en Europe voire dans le monde.

Alors qu'en 2011 d'importants investissements étaient réalisés pour répondre à une demande en forte croissance, 6 ans après ce centre se retrouve pratiquement en cessation de paiement.

La modification de la formation professionnelle en 2011 par une nouvelle réglementation européenne, libéralisant ce secteur, a conduit à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché. Elle a aussi conduit à la suppression des agréments laissant seul juge les directions d'aéroports pour le niveau de qualité des formations de ses personnels. Directions d'aéroports qui tout en étant actionnaires du C2FPA envoient leurs personnels dans d'autres centres de formations.

La latence et le manque de décisions du Conseil de surveillance et le désengagement de l'Etat et de la DGAC y sont aussi pour beaucoup dans ce résultat.

Les élus CGT SNEPFP du C2FPA ont d'ailleurs dénoncé cette situation auprès du conseil de surveillance du C2FPA dont ADP fait partie sans que des actes forts soient pris.

Plutôt que de donner pour 1€ symbolique le C2FPA à un opérateur privé bien connu sur les plateformes d'Orly et de CDG, ADP et les autres aéroports français auraient pu recapitaliser le C2FPA pour 500 000€.

En laissant le C2FPA à un opérateur privé, l'Etat et les aéroports français se désengagent une fois de plus dans leurs missions de service public.

Par ce choix, ils laissent peser un sérieux doute sur l'avenir de la formation réglementaire et la sécurité aéronautique en France.

La CGT ADP restera très attentive au maintien des emplois dans le C2FPA, au maintien d'ADP dans le comité pédagogique du C2FPA et à la conservation de ce centre pour la formation des pompiers d'Aéroports de Paris.

Nous votons contre cette cession de participation d'ADP dans le C2FPA.